## COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C

Publié le ID: 001-210100616-20250218-2025 04-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 Février, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 13/02/2025 s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date o	d'affichage	
13/02	/2025	
Date o	de convocation	
13/02		
Nomb	re de Conseille	ers :
-	En exercice	
_	Présents :	13
-	Pouvoirs:	1
-	Votants:	14
Votes	exprimés :	
	Pour:	14
9.3	Contre:	0
*	Abstention .	: 0

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
S, LACHIZE-PICCINO				I. SANTOS-CANTERO			
N. AUBRUN			S GAYRAUD	A. GUILLEMIN	Ø		
S. GAYRAUD	՛⊠			C. PINTI		⊠	
G, CHATEL	፟			P-Y. GENS			
R. NOVEL	⋈			L. PUJOS			
G. DELAHAYE	⊠	D		F. MARTIN	×		
I, BOUVET	⊠			N. DURAND	×		
G. PREVOST	⊠						

Secrétaire de séance : Mme R NOVEL

OBJET: DELIBERATION PORTANT DEFINITION DES ZONES PREFERENTIELLES POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATION DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES. (Z.A.E.R)

- renouvelables,
- 4 Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 mars 2024,
- Considérant la nécessité d'adapter le zonage des implantations d'installations de production d'énergies renouvelables de manière raisonnée, en tenant compte de l'importance de leur utilisation dans le contexte environnemental actuel, tout en préservant le cadre de vie du village.
- Considérant que ces zones ne peuvent être mitoyennes à des zones d'habitation ou de loisirs

## Madame le Maire rappelle que :

Le périmètre des zones préférentielles pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables définies conformément aux orientations arrêtées par le conseil municipal se réduit

Le De 27 800m², soit environ 1/3 des surfaces initialement proposées et présentées à la population lors de la cérémonie des vœux du Maire du 19 janvier 2024, au cours de laquelle les plans de zonage ont été exposés.

Ces suppressions de zone concernent des parcelles communales

- Situées en périphérie d'habitation : les parcelles communales du secteur du Petit Brens initialement destinées à accueillir un parc photovoltaïque, à savoir les parcelles cadastrées A 137, A 138, A 129
  - A 127, d'une superficie totale de 22 680 m² et représentant un potentiel d'implantation de 9 000 m².
- Situées en périphérie de la zone de loisirs (la salle des fêtes, le city park, l'aire de jeux) : les parcelles communales situées route du Barrage de l'usine CNR, cadastrées ZC 214, représentant une superficie totale de 27 581 m<sup>2</sup> et un potentiel d'implantation de 8 000 m<sup>2</sup>.

Il convient aussi de corriger la parcelle CNR classée ZB217 dans la délibération du 05/03/2024 en parcelle ZB1302 du fait d'une erreur de nomenclature.

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 20/02/2025 Madame Le Maire.

#### Envoyé en préfecture le 27/02/2025 Reçu en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025 Publié le



## COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C

ID: 001-210100616-20250218-2025\_04-DE

# Après avoir délibéré, le Conseil:

Approuve la proposition de zonage

4 Charge Madame le Maire de procéder à l'affichage et à la diffusion de la présente délibération conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune.

#### ANNEXE DES SURFACES ET PARCELLES

Parcelles présélectionnées pour la filière solaire	Superf	icie en M²	Propriétaire	Lieu-dit ou Adresse	
	Totale	Potentiel ENR solaire M <sup>2</sup>	гторгисанс	Law-ut on Autesse	
B342	9 790	9 790	CNR	Rte du barrage de l'usine CNR	
B982	621	621	CNR	Rte du barrage de l'usine CNR	
ZB198	78 926	12 000	CNR	Rte du barrage de l'usine CNR	
ZC203	1 101	200	CNR	Rte du barrage de l'usine CNR	
ZB1302	160 000	47 000	CNR	Gerbest pré comtat (Amont du barrag l'usine CNR)	
Total Général	250 438	69 611			

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 20/02/2025 Madame Le Maire.

